

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 23 Psychopathologie			
Code	SOAS2B35AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Yves-Hiram HAESEVOETS (yves-hiram.haesevoets@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à acquérir les connaissances relatives au développement de la personne humaine de sa naissance à l'âge adulte. Elle propose aussi un panorama des différents troubles psychologiques allant des troubles « ordinaires » à la psychopathologie. Elle vise à amener l'étudiant à construire des repères théoriques nécessaires à la compréhension d'un diagnostic clinique et à la conception de l'intervention sociale. Ce faisant, elle permet de circonscrire, questionner et donner les éléments de réflexion sur les concepts de normalité et de pathologique.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

- stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et expliquer les concepts théoriques relatifs à la psychologie du développement et à la psychopathologie
- II. Utiliser ces repères pour comprendre les situations individuelles et/ou familiales rencontrées dans la pratique professionnelle
- III. Appréhender le vécu des personnes en souffrance psychique et son incidence sur le plan social
- IV. Identifier et situer les différentes composantes du paysage institutionnel propre au secteur

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B35ASB	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B35ASJB	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B35ASDB	Psychopathologie	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain- la-Neuve		
SOAS2B35ASB	Psychopathologie	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B35ASB	Psychopathologie	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B35ASJB	Psychopathologie	20
+ HELHa Campus		

Montignies (HD)		
SOAS2B35ASDB	Psychopathologie	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B35ASB	Psychopathologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychopathologie			
Code	11_SOAS2B35ASB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les travailleurs sociaux sont de plus en plus fréquemment confrontés, dans les différentes situations au cours desquelles ils établissent une relation d'aide à la personne, à l'expression de souffrances ou de troubles psychiques générés ou aggravés par des difficultés multiples : familiales, sociales, de santé, économiques...

La santé mentale ainsi exprimée dans le champ social nécessite de **construire avec les étudiant·e·s une attitude clinique et des repères dans les situations de rencontre avec des personnes en souffrance psychique.**

Le cours de Psychopathologie aura dès lors pour fil conducteur l'éveil des étudiant·e·s à ce que représente la maladie mentale, à ce qu'elle implique pour ceux qui en souffrent et leur entourage sans qu'elle ne soit connotée du côté du normal ou du pathologique.

Les **objectifs généraux du cours** sont :

- Développer un *regard clinique* des pathologies mentales.
- Définir et construire des repères théoriques nécessaires à la "pratique clinique" (et non pas psychothérapeutique) des travailleurs sociaux.

Les **objectifs spécifiques du cours** sont :

- Permettre aux étudiant·e·s de se repérer dans la terminologie propre au champ de la santé mentale et de la psychiatrie.
- Identifier les influences, les courants et conceptions de l'origine des maladies mentales.
- Circonscrire, questionner et donner les éléments d'une réflexion sur les concepts de normalité et de pathologie mentale.
- Sensibiliser les étudiant·e·s à la prise en compte de la souffrance des personnes.
- Questionner les éléments de la relation entre les intervenants et le sujet en souffrance.
- Apporter les éléments d'une lecture possible de quelques pathologies psychiatriques que le travailleur social est susceptible de rencontrer dans sa pratique quotidienne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'**étudiant·e** sera capable de :

- Démontrer sa connaissance et sa compréhension des repères théoriques présentés et explicités ;
- Appréhender la maladie mentale en la situant dans un contexte social donné ;
- Adopter un positionnement professionnel qui intègre des éléments de réflexion sur les concepts de normalité et de pathologie ;
- Se réapproprier le contenu du cours pour être en mesure de s'inscrire dans un échange de nature professionnelle à son propos (Qu'en ai-je compris ? Quelles questions cela me pose-t-il ?);
- Concevoir ses interventions en y intégrant sa compréhension du vécu des personnes en souffrance psychique

- et sa connaissance du cadre institutionnel ;
- Questionner son propre rapport à la folie : en quoi cette folie si étrange m'est-elle en même temps si familière ?

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'ordre proposé ci-après est susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité des personnes-ressources et/ou de la dynamique même du cours.

Un cours aura lieu lors de la semaine de la santé mentale, le 13 octobre afin de travailler sur la question du Covid-19. Des intervenants extérieurs seront présents afin de faire part de leurs expériences de travail pendant cette période de confinement.

- La santé mentale et le trouble psychologique: approche historique, définitions et évolution du cadre institutionnel belge et européen.
- La santé mentale: les différentes approches
- La santé mentale: une manière d'interroger la " norme" et la " différence".
- La santé mentale: une articulation nécessaire entre une approche individuelle et sociale de la souffrance psychique.
- Approche clinique de différents troubles psychologiques et de maladies mentales.
- La place et le rôle des usagers et des proches: avant, pendant et après...
- La santé mentale: le travail pluriparadigmatique, interdisciplinaire et fonction du travailleur social
- Une histoire de rencontres

Démarches d'apprentissage

Cours magistral régulièrement alimenté par la participation de différents intervenants professionnels et le témoignage de différentes personnes. (En fonction des possibilités)

Lors de chaque séance de cours, l'enseignante crée les conditions permettant aux étudiant-e-s de mettre en débat les différentes thématiques abordées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiant-e-s disposent de l'ensemble du syllabus au plus vite. (Support de base)

Un power-point sera mis en ligne.

Chaque séance de cours **commence** par un temps de questions/réponses portant sur la matière abordée au cours **précédent**.

Ouvrages de référence

La liste complète des ouvrages figure dans le syllabus. Les sources bibliographiques renseignées ci-après en sont extraites.

Ouvrages

- Balestrière, L. (1999). *Défi de parole, le questionnement d'une pratique*. Bruxelles: De Boeck.
- Benny M., Huot, A., Lalonde, J-A., Landry-Cuerrier, J., Marinier, L., & Sergerie, M-A. (2016) *Santé Mentale et psychopathologie, une approche biopsychosociale*. Montréal: Modulo.
- Caulier, C., & Van Leuven, F. (2017) *Grandir avec des parents en souffrance psychique*. Louvain-la-Neuve: Académia-L'Harmattan.
- De Vigan, D. (2011). *Rien ne s'oppose à la nuit*. Paris: Lattes.
- De Munck, J. (2003). *Santé mentale et citoyenneté, les mutations d'un champ de l'action publique*. Bruxelles: Académia Presse.
- Erhenberg, A. (2000). *La fatigue d'être soi, dépression et société*. Paris: Odile Jacob.
- Goncalvez, M. (2002). *Entre le normal et le pathologique, des interstices pour travailler le social*. Bruxelles- Département social de la Haute Ecole Paul-Henri SPAAK.
- Granger, B. (2006). *La dépression : idées reçues*. Paris: Le Cavalier Bleu.
- Jaubert, M. & Lauzoun, C. (2005). *Répondre à la souffrance sociale*. Paris:Eres.
- Monestes, J-L. *La schizophrénie : mieux comprendre la maladie et mieux aider la personne*. Paris: Odile Jacob.
- Neuburger, R. (2009). *Les territoires de l'intime*. Paris: Odile Jacob.

- Seksik, L. (2013). *Le cas Eduard Einstein*. Paris: Flammarion.
- Vanden Borgh, C. (2014). *Travailler ensemble en institution*. Bruxelles: Fédération-Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Brochures, revues, articles

- CRÉSaM. (2014). *La fonction sociale en service de santé mentale*.
- Furtos, J. (2011). La précarité et ses effets sur la santé mentale. *Le carnet Psy*, (156), 29-34.
- Furtos, J. (2005). Ce que veut dire le terme de clinique psychosociale. *Empan*, (98), 55-59.
- Jacques, P. (2004). Le travailleur social et le psy comme "artisans du bord". *Confluences*, (5), 42-44.
- Jaeger, M. (2004). Psychiatrie et travail social : de la confrontation à la coopération. *Confluences*, (5), 19-21.
- Mahieu, N. (2016). *Psychopathologie (syllabus)*. HELHa Institut Cardijn. Louvain-la-Neuve.

Supports

- Syllabus actualisé (qui ne dispense pas de l'intérêt d'une prise de notes)
- Offre de références bibliographiques
- Récits de situations cliniques
- Extraits de la littérature et de la presse
- Supports vidéo
- Interventions de personnes-ressources

4. Modalités d'évaluation

Principe

Préalable

Le syllabus est l'un des supports du cours.

Il reprend de manière synthétique l'ensemble des sujets abordés au fil des séances.

Il est dès lors à noter que la matière sur laquelle porte l'examen en dépasse le contenu.

Tant l'explicitation orale des concepts utilisés, que les exemples illustratifs, les articles, les témoignages, les supports vidéo et la projection des courts métrages font partie intégrante du cours.

1ère session

L'examen écrit vaut pour 70% de la note finale. Les 30% restant seront attribués aux étudiant·e·s lors d'évaluations continues qui seront programmées au début des cours.

2ème session

L'examen est oral et vaut pour 70%. Les étudiant·e·s passent l'examen individuellement. A cela s'ajoute, les notes obtenues par les étudiant·e·s lors des évaluations continues qui ont été programmées pendant l'année.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	30	Evc	30
Période d'évaluation			Exo	70	Exo	70

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Il est important de souligner que les points obtenus grâce à l'évaluation continue sont transférés au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).